IAMGOLD CORPORATION

401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153
Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4
T 416 360 4710 **F** 416 360 4750 **Toll Free** 1 888 IMG 9999
W www.iamgold.com **E** info@iamgold.com

TSX - IMG **NYSE** - IAG **BSE** - IAMGOLD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 35/09

IAMGOLD ANNONCE L'APPROBATION DE DONNER SUITE À L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ DES SULFURES EN ROCHES DURES ET L'OFFRE D'ACHAT DE LA PARTICIPATION DE LA IFC DANS SADIOLA

(Tous les montants sont exprimés en dollars américains sauf indication contraire)

Toronto (Ontario), 2 novembre 2009 – **IAMGOLD Corporation** (« IAMGOLD » ou « la Compagnie ») est heureuse d'annoncer que le conseil d'administration de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de Sadiola (« SEMOS »), propriétaire de la mine d'or de Sadiola au Mali, en Afrique occidentale, a approuvé l'exécution de l'étude de faisabilité de 9 millions $ des sulfures en roches dures de Sadiola.

De plus, IAMGOLD annonce qu'elle a conclu un accord préliminaire avec la Société financière internationale (« *IFC* ») pour acheter la participation de 6 % de la IFC dans la SEMOS selon les conditions décrites plus bas. En vertu des conditions de la convention des actionnaires en vigueur de la SEMOS, les partenaires restants, AngloGold Ashanti Limited (« AGA ») et la République du Mali ont le droit de choisir s'ils partageront proportionnellement la participation de la IFC selon les conditions. IAMGOLD prévoit que la transaction sera conclue d'ici la fin de l'année.

Joseph Conway, président et chef de la direction, a déclaré : « nous sommes extrêmement heureux qu'à la lecture de l'étude de préfaisabilité d'IAMGOLD, le conseil d'administration de la SEMOS a approuvé l'exécution d'une étude de faisabilité pour le projet de sulfures en roches dures. Cette approbation, jumelée à l'annonce que la IFC a accepté de façon préliminaire notre offre d'acheter leur participation dans la mine d'or de Sadiola, renforce notre lien envers Sadiola, un actif attrayant à long terme. Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre l'optimisation de cette exploitation et des autres dans la région afin de maximiser la valeur pour les actionnaires. »

LES SULFURES EN ROCHES DURES DE SADIOLA

Au début de 2009, IAMGOLD a pris l'initiative de reconcevoir et de mettre à jour l'étude de préfaisabilité des sulfures en roches dures de Sadiola et a dernièrement présenté ses résultats au conseil d'administration de la SEMOS. Cette étude démontre un rendement intéressant et, le conseil d'administration de la SEMOS a approuvé des dépenses de 9 millions $ pour une étude de faisabilité qui perfectionnerait davantage le projet des sulfures en roches dures et envisagerait des optimisations possibles.

Actuellement, le plan pour la durée de vie de la mine Sadiola comporte une production estimée à 350 000 onces d'or pour 2009, une production qui diminuera progressivement jusqu'à la fin de la durée de vie de la mine, en 2015. L'étude de préfaisabilité prévoit une augmentation de la production à Sadiola, passant de 400 000 à 500 000 onces par an (données représentant 100 % de 2013 à 2018), et une fin de la durée de vie de la mine en 2019, ce qui augmente la production aurifère totale de Sadiola d'environ 2,2 millions d'onces par rapport au plan actuel de la mine.

L'étude de préfaisabilité conclut que l'exploitation doit se poursuivre dans une fosse à ciel ouvert et ajouter des équipements miniers plus gros. L'étude est fondée sur la construction de nouvelles usines de concassage, de broyage et de CIL pour le traitement du minerai des sulfures en roches dures et des empilements existants de minerais durs alors que l'usine existante continuerait en parallèle le traitement de l'oxyde mou ou du minerai de sulfures une fois le minerai d'oxyde épuisé. La capacité nominale de traitement totale serait de 8,5 millions de tonnes par an pour l'alimentation combinée comparativement à une capacité nominale de 4,5 millions de tonnes pour l'usine actuelle qui traite principalement des minerais d'oxyde mou.

Si nous présumons des résultats positifs découlant de l'étude de faisabilité de 11 mois et une décision d'investir, la construction commencerait à la fin de 2010, le décapage initial, en 2011, et la nouvelle usine entrerait en production en 2012.

En évaluant les différences économiques entre le plan actuel et le nouveau plan, l'étude de préfaisabilité démontre un taux de rentabilité interne net d'impôt de 11 %, à un prix de l'or de 800 $ l'once et un seuil de rentabilité pour l'or d'environ 625 $ l'once, basé sur un investissement initial de 400 millions $ pour l'usine de traitement, la flotte minière, le décapage initial des stériles et divers éléments d'infrastructure. Les coûts décaissés moyens sont estimés à 490 $ l'once pour la durée de vie de la mine (y compris les redevances).

L'économique dépend d'une conclusion favorable des négociations en cours avec le gouvernement malien pour accéder au réseau électrique à des tarifs convenables, ainsi que de l'accord du gouvernement pour que le projet des sulfures en roches dures soit assujetti au même traitement fiscal que les nouveaux projets.

L'expansion de la mine et de la capacité de l'usine augmenterait aussi la rentabilité de toute ressource découverte grâce au programme d'exploration actuel de 14,9 millions $ ou grâce à une exploration future.

ACHAT DE LA PARTICIPATION DE LA IFC DANS SADIOLA

La IFC a accepté les conditions suivantes proposées par IAMGOLD pour la vente de leur participation de 6 % dans la SEMOS. Cette participation de 6 % dans la production représente environ 21 000 onces d'or en 2009. En vertu de la convention des actionnaires de la SEMOS, les partenaires restants, AGA et la République du Mali, ont 45 jours pour décider s'ils effectueront l'achat au pro rata.

CONDITIONS DE LA TRANSACTION

- 12 000 000 $ payables lors du transfert de la participation totale de la IFC dans la SEMOS à IAMGOLD;
- 500 000 $ supplémentaires payables en 2010, en 2011 et en 2012, à condition que le prix moyen de l'or pour l'année soit de 900 $ (ou plus) l'once OU 1 000 000 $ supplémentaires payables en 2010, en 2011 et en 2012, à condition que le prix moyen de l'or pour l'année soit de 1000 $ (ou plus) l'once; et
- 1 000 000 $ supplémentaires payables lors de l'approbation de la SEMOS et du gouvernement malien de procéder à l'exploitation du gisement des sulfures en roches dures de Sadiola qui a été identifié.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant les activités, des événements ou des développements que la Compagnie croit, prévoit ou anticipe qui se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant l'estimation de ressources minérales, les résultats d'exploration, la minéralisation potentielle, les ressources potentielles et réserves minérales) sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Compagnie à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les résultats réels de la Compagnie par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'établir une estimation des ressources minérales, la possibilité que des résultats futurs d'exploration ne correspondent pas aux attentes de la Compagnie; des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans la rubrique « Facteurs de risque » divulgués dans le formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Compagnie n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains

La U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) permet aux sociétés minières, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, de divulguer seulement les gisements que la Compagnie peut exploiter économiquement et légalement. La Compagnie peut utiliser certains termes dans ses publications tels que « ressources », « mesurées », « indiquées » « inférées » qui sont réglementaires selon les politiques et les directives des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, mais dont l'utilisation est interdite aux compagnies émettrices des États-Unis dans leurs publications et documents déposés auprès de la SEC.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

IAMGOLD Corporation :

Joseph F. Conway
Président et chef de la direction
Tél. : (416) 360-4712
Sans frais : 1 888 IMG-9999

Tamara Brown
Directrice, Relations avec les investisseurs
Tél. : (416) 360-4743
Sans frais : 1 888 IMG-9999

Veuillez prendre note que vous pouvez obtenir une copie du communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Marketwire à www.marketwire.com. Vous pouvez obtenir tous les renseignements importants concernant IAMGOLD sur www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at http://www.iamgold.com.